

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 1^{er} mars 2022 à 20 h 2.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Marie-Ève Mondor, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2022-03-049

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 2.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (049) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (050) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (051) | 3. Approbation du procès-verbal du 1 ^{er} février 2022; |
| (052-056) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| (057) | 5.1. Adoption du projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux; |
| (058) | 5.2. Refonte du calendrier de conservation – approbation; |
| (059) | 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux; |
| (060) | 5.4. Fonds réservé – fosses septiques; |
| | 5.5. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (projet de règlement d'emprunt relatif à l'agrandissement de la caserne d'incendie) – dépôt; |
| (061) | 5.6. Travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie – appel d'offres; |
| (062) | 5.7. Décorations des fêtes – budget; |
| (063) | 5.8. Matériel promotionnel; |
| (064) | 5.9. Personnel; |
| | 6. Sécurité publique; |
| | 7. Travaux publics : |
| (065) | 7.1. Permis de voirie MTQ – renouvellement; |
| (066) | 7.2. Balayage de rues – budget; |
| (067-069) | 7.3. Achat – pièces et équipements; |
| (070) | 7.4. Clôture – remplacement; |
| (071) | 7.5. Remorques; |
| (072) | 7.6. Signalisation – budget; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| (073) | 8.1. Surveillance des travaux – émissaire pluvial; |
| (074-075) | 8.2. Achat – pièces et équipements; |
| | 9. Loisirs et culture : |
| | 9.1. Carnaval – dépôt de rapport; |
| (076) | 9.2. Entretien du terrain de baseball; |
| | 9.3. Services professionnels – terrain de soccer – dépôt de soumissions; [report] |
| (077) | 9.4. Piscine; |
| (078) | 9.5. Politique culturelle; |

- (079-082) 9.6. Évènements (fête nationale, promenades du dimanche, péchés mignons, journée verte);
10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (083) 10.1. Demande de projet de lotissement – secteur des rues Canto et Vinay; **[report]**
10.2. Demande de dérogation mineure – 98, Grande Côte Est; **[report]**
10.3. Demande de dérogation mineure – lot 4 874 371 (entre le 308 et le 320, Grande Côte Ouest);
10.4. Demande de dérogation mineure – 534, Grande Côte Ouest; **[report]**
- (084) 10.5. Sentier des tourbières – entretien;
- (085-088) 10.6. Demandes de permis – PIIA;
- (089) 11. Courrier;
- (090) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
- (091) 14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-051

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 1^{er} février 2022 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-052

LA ROUTE VERTE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la firme CIMA+ pour l'élaboration d'un avis technique pouvant servir d'argumentaire pour la Municipalité dans ses démarches auprès du ministère des Transports, afin d'accélérer le dossier de réaménagement de la route 138 avec des liens cyclables et piétonniers protégés de la circulation, et qu'un montant de 11 500 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT les récents assouplissements annoncés en regard de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-302;

CONSIDÉRANT QU'il y aura lieu d'adopter une politique concernant le prêt de salles aux organismes et partenaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De lever les restrictions imposées par la résolution 2020-08-302;

D'adopter les lignes directrices suivantes dans l'attente de l'adoption d'une politique à ce sujet :

Un organisme ou un partenaire de la Municipalité peut procéder, sans frais, à la location d'une salle, à l'exception de la salle polyvalente du Pavillon Jean-Bourdon, si les conditions suivantes sont réunies :

- a) L'organisme ou le partenaire demeure sur le territoire de la Municipalité de Lanoraie ou œuvre sur celui-ci;
- b) L'organisme ou le partenaire est à but non lucratif;
- c) La plage horaire visée n'interfère pas avec les autres activités de la Municipalité;
- d) La plage horaire est située à l'intérieur des heures d'ouverture habituelles au public de l'immeuble ou de la partie d'immeuble où est située la salle;

En ce qui concerne la salle polyvalente du Pavillon Jean-Bourdon, une réservation peut être effectuée sans frais au maximum une fois l'an sous réserve des conditions a) à c).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-054

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2022-01-013 – PUIITS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la résolution 2022-01-013 soit amendée par le remplacement des mots suivants « *de prévoir un budget maximal de 11 025 \$* » par les mots suivants « *d'autoriser un montant de 15 500 \$ (taxes en sus)* ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-055

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION –
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volets Redressement et Accélération – octroi d'une aide financière maximale de 677 635 \$ pour les travaux relatifs aux rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste, laquelle entente est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-056 PROGRAMME CONTRE L'ÉROSION DES BERGES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a cessé en 1997 de faire l'entretien des dispositifs de protection des berges là où il en avait fait installer;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1997 l'entière responsabilité des travaux et de l'entretien des murets de protection a été remise entre les mains des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci sont limités dans leur capacité à prendre en charge ces travaux, compte tenu du manque d'équipement, d'expertise et de moyens financiers, et que les berges se sont grandement dégradées depuis ce temps;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du trafic maritime a pour conséquence d'éroder les berges du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que le gouvernement fédéral s'occupe de la mise en œuvre de mesures compensatoires afin de stabiliser la situation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De demander au gouvernement fédéral de voir à la mise sur pied d'un programme pour contrecarrer l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent, en particulier dans le couloir entre Montréal et le Lac Saint-Pierre où l'érosion est particulièrement sévère.

De demander à ce même gouvernement la création d'un programme de stabilisation des berges pour tout terrain à moins d'un kilomètre d'un chenal maritime.

De demander au ministre des Transports du Canada la mise en place d'un contrôle de la vitesse des navires dans le corridor fluvial, avec un mandat de surveillance, ainsi qu'un resserrement des contrôles durant la nuit.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada, à monsieur Yves Perron, député de la circonscription de Berthier-Maskinongé et à madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région du Bas-Saint-Laurent.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-057

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 116-2022 ayant pour titre « Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », avec modifications.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-058

REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION – APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-059

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La conseillère Josée Castonguay donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

La conseillère Josée Castonguay dépose le projet de règlement numéro 118-2022 intitulé Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, qui sera adopté à une séance subséquente.

2022-03-060

APPROPRIATION DU FONDS RÉSERVÉ – FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des finances dresse, en collaboration avec la firme de vérificateurs Michaud Clément inc., les travaux préparatoires à la production des états financiers 2021;

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2021 de ne pas augmenter la taxe associée à la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un fonds réservé spécifique à la gestion des vidanges des fosses septiques et que le solde disponible s'élève à 9 379,24 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approprier la somme de 6 215,00 \$ à même ce fonds afin de balancer les revenus et dépenses de l'exercice financier 2021 pour les coûts associés à la gestion des vidanges des fosses septiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 6 215,00 \$ soit appropriée de ce fonds pour ensuite laisser une somme disponible ultérieurement de 3 164,24 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 117-2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 117-2022 – travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie.

2022-03-061

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE – APPEL D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-062

DÉCORATIONS DES FÊTES – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 15 000 \$ pour l'achat de décorations pour la période des fêtes.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-063

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 2 100 \$ pour l'achat de matériel promotionnel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-064

PERSONNEL

CONSIDÉRANT QU'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Castonguay, conseillère, et monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine l'embauche de madame Camille Lemieux à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-065 PERMIS DE VOIRIE MTQ – RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie pour les années 2022, 2023 et 2024 et qu'elle autorise monsieur Benoit Foucreault, directeur du service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-066 BALAYAGE DE RUES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 10 000 \$ pour le balayage des rues et trottoirs (secteur urbain) de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-067 ACHAT – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 18 800 \$ pour l'achat d'outils, de matériel de rangement et d'équipements de sécurité pour le service des travaux publics.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-068 ACHAT – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 22 800 \$ pour l'achat de conduites pour le remplacement des ponceaux PON-004, PON-053, PON-088, PON-098 et PON-105.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-069 ACHAT – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – ÉGOUT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 12 500 \$ pour l'achat et l'installation de têtes de regard.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-070 CLÔTURE – REMPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 8 100 \$ pour le remplacement de barrières et sections de clôture.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-071 REMORQUES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 14 000 \$ pour la réparation de la remorque-benne et l'acquisition d'une remorque pour le transport des tracteurs à gazon.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-072 SIGNALISATION – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 15 000 \$ pour l'acquisition de panneaux et autres dispositifs de signalisation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-073 SURVEILLANCE DES TRAVAUX – ÉMISSAIRE PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’apprête à effectuer des travaux de prolongement de l’émissaire pluvial de la rue Notre-Dame.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De retenir l’offre de services de la firme GBI au montant de 7 000 \$ pour la surveillance des travaux de prolongement de l’émissaire pluvial de la rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-03-074 ACHAT – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – STATIONS DE POMPAGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D’autoriser un budget maximal de 12 800 \$ pour le remplacement d’équipements servant à l’échantillonnage et l’analyse à l’usine de traitement des eaux usées, de même que le remplacement d’un analyseur de chlore à l’usine d’eau potable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-03-075 ACHAT – PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS – BORNES D’INCENDIE ET AQUEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D’autoriser les budgets suivants pour l’année 2022 :

- Balises pour bornes d’incendie : 2 100 \$
- Pièces pour bornes d’incendie : 18 000 \$
- Tuyauterie et fourniture d’aqueduc : 12 000 \$
- Outillage d’aqueduc : 2 100 \$

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

CARNAVAL – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017 le directeur général et greffier-trésorier et la conseillère madame Lucie Ouellet déposent et font une lecture sommaire du rapport Carnaval 2022 réalisé par la coordonnatrice du service des loisirs.

2022-03-076 ENTRETIEN DU TERRAIN DE BASEBALL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir l’offre de Multi-Surfaces Giguère inc. au montant de 6 608.96 \$ (taxes nettes) pour des travaux d’amélioration et d’entretien au terrain de baseball Gaston-Bettez.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-077 PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la firme Nordikeau pour nous soutenir dans l'opération de la piscine pour la période estivale 2022, et qu'un montant de 4 200 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-078 POLITIQUE CULTURELLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater Culture Lanaudière pour l'élaboration d'une politique culturelle, et qu'un montant de 12 000 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-079 FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QU'aucune fête nationale n'a pu être tenue en présentiel depuis 2020 et que certains contrats signés en 2020 pour lesquels des acomptes avaient été donnés seront honorés en 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un budget pour la balance des activités.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la coordonnatrice du service des loisirs soit autorisée à organiser la Fête nationale 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de celle-ci et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017, et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Qu'un budget de 11 000 \$ soit accordé auquel s'ajoute le montant disponible au fonds réservé pour la fête nationale.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-080 LES PROMENADES DU DIMANCHE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la coordonnatrice des loisirs soit autorisée à engager des artistes dans le cadre des Promenades du dimanche 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017, et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Qu'un budget de 20 000 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des spectacles.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, les autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-081

LES PÉCHÉS MIGNONS DE LANORAIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que l'agente de communication soit autorisée à organiser la tenue de quatre marchés publics Les Péchés mignons de Lanoraie 2022, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue de l'activité et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017, et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Qu'un budget de 2 500 \$ soit accordé à cette fin pour l'ensemble des quatre marchés publics.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-082

JOURNÉE VERTE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que l'agente de communication soit autorisée, dans le cadre d'une journée thématique sur l'environnement, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue d'activités et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017, et sous réserve des restrictions et mesures sanitaires dictées par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec.

Qu'un budget de 3 000 \$ soit accordé à cette fin.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

De plus, qu'une demande de 500 plants forestiers soit adressée au ministère des Ressources naturelles pour les fins de cet événement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-083

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 874 371 – GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le lot 4 874 371 sur Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT les dispositions des règlements 105-92 (zonage) et 1004-2001 (dérogations mineures aux règlements d'urbanisme) de même que les modifications apportées à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le projet de loi 67;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la réalisation d'une opération cadastrale visant à créer deux lots;

CONSIDÉRANT QUE le premier lot créé aurait un frontage à la rue de 14.74 m et une superficie totale de 1 918.94 m² et que le deuxième lot créé aurait un frontage à la rue de 15.5 m et une superficie totale de 1 918.94 m², alors que les articles 5.5 et 5.7.1 du règlement de lotissement 106-92 prévoient un frontage minimum à la rue de 22.5 m et une superficie totale de 2 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE le projet est déjà admissible à des privilèges de lotissement prévus au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas l'ensemble des critères auquel il doit être soumis pour son évaluation, notamment en regard de la possibilité de modifier le projet pour le rendre conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 16 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-084

SENTIER DES TOURBIÈRES – ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 5 500 \$ pour l'achat de bois pour l'entretien du sentier des tourbières.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-03-085

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 69, RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ – APP. 1-7

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 69, rue François-Laliberté app. 1-7;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire une habitation multifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les plans de construction et d'implantation déposés à Municipalité, ainsi que le choix de matériaux et couleurs proposés;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-12-439, 2021-02-257, 2021-10-359 et 2021-11-388;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 16 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction neuve au 69, rue François-Laliberté app. 1-7.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2022-03-086

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 4, RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 4, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à changer une fenêtre pour une porte-patio au rez-de-chaussée sur le mur de façade côté gauche;

CONSIDÉRANT le modèle de porte-patio choisi;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 16 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour le 4, rue du Couvent.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des

discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-03-087 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 409, RUE NOTRE-DAME – APP. 1-2

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande pour la construction d'un bâtiment accessoire au 409, rue Notre-Dame app. 1-2;

CONSIDÉRANT les plans et les matériaux choisis;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 16 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction du bâtiment accessoire pour le 409, rue du Notre-Dame.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2022-03-088

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 422, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande pour la construction d'un garage isolé au 422, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les plans et les matériaux choisis;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 16 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction du garage isolé au 422, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-089

COURRIER – ORGANISME DE BASSIN VERSANT CARA

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 200 \$ soit autorisé pour notre adhésion à Organisme de Bassin versant CARA pour l'année 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-03-090 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 663 125,55 \$ (521093 à 521215, PA 1068 à PA 1083, 10724, 10727 à 10780) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 12 À 21 H 14

2022-03-091 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit ajournée au 17 mars 2022 à 19 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire